

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 06 décembre 2022.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- JEGU Josianne donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine

SECRETAIRE DE SEANCE : M'BAREK Sébastien

Délibération n°2022-131

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 7

CULTURE

ACTION CULTURELLE AVEC LE COLLEGE SIMONE VEIL

En matière d'éducation artistique et culturelle, la Ville de Lamballe-Armor, via le Quai des rêves, est un acteur engagé depuis ses débuts sur la diffusion, les actions ponctuelles mais aussi sur les résidences en établissement scolaire. Depuis plusieurs années, l'équipe pédagogique du collège Simone Veil et l'équipe de Quai des rêves ont tissé des liens privilégiés favorisant l'accès des élèves au spectacle vivant. La saison 2022-2023 de Quai des rêves est marquée par le renforcement de ces liens avec la classe théâtre (43 élèves). Dans cette vision partagée par les deux structures d'accompagner les jeunes à mieux comprendre le monde qui les entoure, à participer au développement de leur sensibilité, leur créativité et leur esprit critique s'est créé un programme d'actions exigeant et varié. Pour l'année 2022/2023, un partenariat entre la Ville de Lamballe-Armor et le collège Simone Veil est établi via une convention. Les objectifs de ce partenariat pour les élèves d'une classe de 4^{ème} / 3^{ème} sont :

- Aiguiser son œil de spectatrice/spectateur
- S'impliquer dans la vie d'une salle de spectacles
- Découvrir le travail d'artistes professionnel.le.s
- Construire et jouer un spectacle

Les coûts à répartir comprennent la rémunération de compagnies de théâtre et des entrées pour les spectacles. La ville de Lamballe-Armor prend à sa charge 2 779,40 € et le collège Simone Veil 3 861,64 €.

Considérant la transmission aux conseillers municipaux du projet de convention entre Lamballe-Armor et le collège Simone VEIL.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le partenariat et la répartition des coûts de fonctionnement entre la ville et le collège Simone Veil,
- IMPUTE cette dépense sur le budget communal,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout acte et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 20 DEC. 2022

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2022

De la publication le 22 DEC. 2022

*Pour le Maire,
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET